



**Accord-cadre régional
pour encourager, développer
et valoriser la place des femmes dans les métiers du BTP**

2010-2015

Accord-cadre régional
pour encourager, développer
et valoriser la place des femmes dans les métiers du BTP

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur Didier LALLEMENT, Préfet de la région Basse-Normandie,
Préfet du Calvados,

L'Académie de Caen, représentée par Madame Catherine SARLANDIE DE LA
ROBERTIE, Recteur de l'Académie de Caen, Chancelier de l'Université,

Le Conseil régional de Basse Normandie, représenté par Monsieur Laurent BEAUVAIS,
Président de la Région Basse-Normandie,

Les branches Professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics, représentées par :

Monsieur Jean-Yves BONNEMAINS, Président de la CAPEB Basse Normandie,

Monsieur Jean-Claude MONTAILLIE, Président de la Fédération Française du Bâtiment
Basse Normandie,

Monsieur Marc Antoine TROLETTI, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics
de Normandie,

Monsieur Philippe CHOQUET, Président de la Fédération Ouest des SCOP du BTP,

Les structures d'accueil, représentées par :

Madame Michèle LAILLER-BEAULIEU, Directrice régionale de Pôle Emploi,

Monsieur Christian PIELOT, Président de l'Association Régionale des Missions Locales de
Basse-Normandie

Vu :

La loi du 13 juillet 1983, dite "loi Roudy", qui établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

La loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,

La convention nationale interministérielle du 29 juin 2006 relative à la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif,

L'accord-cadre pour encourager et développer l'accès des femmes aux métiers du bâtiment signé le 11 janvier 2007, entre la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité et le Président de la CAPEB,

La Charte Qualité Emploi-Formation dans le BTP du 31 janvier 2008 pour une collaboration active dans les domaines de la formation professionnelle initiale et continue et l'insertion sociale et professionnelle,

L'accord collectif national du 10 septembre 2009 sur la diversité et l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le BTP,

La convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2007-2012,

Préambule

La mixité des emplois est un facteur essentiel du progrès humain, social et économique. En effet, l'investissement de talents féminins dans tous les domaines d'activité constitue une richesse économique réelle ainsi qu'un atout significatif d'un monde du travail attentif à mobiliser l'ensemble des compétences disponibles.

Or, il s'avère que si les choix professionnels des femmes tendent à se diversifier, elles se tournent en majorité vers des secteurs traditionnellement féminins tels que les services aux particuliers, les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. En revanche, en raison notamment d'une entrave culturelle particulièrement prégnante, elles s'orientent moins spontanément vers les métiers du BTP.

Fort de ce constat, l'Etat, en étroite corrélation avec ses partenaires institutionnels, économiques et associatifs, a développé une politique volontariste en faveur de l'élargissement des choix professionnels des femmes, de l'égalité professionnelle et salariale et de la création d'entreprise au féminin dans tous les secteurs d'activité.

Depuis la loi « Roudy » du 13 juillet 1983 qui établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un cadre législatif conséquent a été instauré et renforcé, générant de nombreuses actions. Citons à cet égard la loi « Génisson » d'avril 2001 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accord national interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 1^{er} mars 2004, la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes du 23 mars 2006 et la conférence sociale tripartite du 27 novembre 2007.

Cette politique volontariste est déclinée en Basse-Normandie par le biais d'accords structurants en faveur du développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la promotion auprès des femmes de métiers traditionnellement masculins telle la Convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances dans le système éducatif entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, pour la période 2007-2012.

Ces accords ont permis non seulement de rendre visible la dynamique partenariale déjà à l'œuvre en Basse-Normandie mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du BTP.

Le pari de l'apprentissage dans les métiers du BTP ne peut être pleinement relevé sans la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cette fin, la Basse-Normandie bénéficie d'une animation régionale "Mixité des emplois, égalité professionnelle et salariale" qui développe trois champs d'activité dont des actions de communication pour mieux appréhender les atouts de l'égalité professionnelle au travers d'expériences réussies. Des outils ont également été créés afin de sensibiliser les entreprises à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont un module de formation ouverte et à distance "Egalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes". Ces derniers pourront être mobilisés.

Le secteur du BTP est tout particulièrement privilégié dans les supports de communication diffusés auprès du réseau d'acteurs de l'espace régional. Ainsi, une exposition présente des reportages de femmes et d'hommes exerçant des activités professionnelles dans ce secteur, secteur également représenté dans les outils vidéo et les plaquettes de sensibilisation à l'égalité. De même, le secteur du BTP est systématiquement abordé dans le travail sur les représentations des métiers à l'œuvre mis en place dans les organismes de formation à l'attention des équipes pédagogiques et des stagiaires de la formation professionnelle.

Force est de constater que les métiers du BTP restent encore trop peu recherchés par les femmes. Pourtant, le secteur du BTP est un secteur riche de potentialités en matière d'emplois et de développement.

Le besoin de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur est croissant et accentué par la pyramide des âges. Favoriser l'accès des femmes aux métiers du BTP constitue par conséquent une opportunité économique pour ce secteur. De même, plus d'un tiers des dirigeants de ces entreprises devant être remplacé dans les prochaines années, les entreprises artisanales du bâtiment représentent pour les repreneuses d'entreprise une réelle opportunité d'évolution professionnelle.

Les organisations professionnelles, déjà très actives dans la promotion des métiers du BTP auprès du grand public sont appelées par le présent accord à développer des actions de promotion des métiers du BTP auprès des femmes en lien avec leurs partenaires, notamment la « Commission Des Femmes d'Artisans » (CAPEB), et les « Groupes de Femmes » (FFB). Ainsi la dynamique partenariale instaurée en Basse Normandie est appelée à être renforcée par le présent accord qui garantit l'ancrage, la structuration et le développement des actions sur la durée.

Convaincues de la nécessité et du caractère incontournable d'une dynamique partenariale renforcée en vue de la valorisation des métiers du bâtiment et des travaux publics auprès des jeunes filles et des femmes, les parties signataires de l'accord cadre conviennent ce qui suit :

Article 1 – Objet

Les signataires décident de décliner en Basse-Normandie des actions en faveur de l'accès des jeunes filles et des femmes aux métiers du BTP en lien avec leurs partenaires.

Ils s'accordent pour favoriser le développement d'actions de communication relatives aux différents métiers de ce secteur professionnel.

Article 2 – Promouvoir les métiers du BTP auprès du public féminin

Les signataires de ce présent accord s'engagent en lien avec leurs partenaires institutionnels, professionnels ou associatifs à développer des actions de sensibilisation des jeunes filles et des femmes aux possibilités de recrutement et de carrière offertes par le secteur du BTP.

La CAPEB, la FFB, la FRTP et les SCOP BTP s'associeront aux actions de sensibilisation à la mixité des emplois menées par les partenaires associés.

La CAPEB, la FFB, la FRTP et les SCOP BTP informeront le public sur les conditions actuelles d'emploi dans le BTP ainsi que sur les perspectives de carrière dans le secteur du BTP. Elles pourront faciliter la mise en relation entre les demandeuses d'emploi et les entreprises. En lien avec Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales, elles mobiliseront leurs viviers d'entreprises pour l'accueil de femmes en recherche d'emploi souhaitant mieux connaître les métiers du BTP.

Avec l'appui des partenaires signataires, différents supports seront utilisés dans les lieux où s'effectuent l'orientation et les choix de carrière pour sensibiliser les jeunes filles et les femmes à l'élargissement des choix professionnels et pour mettre en exergue les aspects positifs et valorisants de ces métiers.

Article 3 – Valoriser la mixité et l'égalité professionnelle auprès des professionnels de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics.

Les instances de la CAPEB, de la FFB, de la FRTP et des SCOP BTP aborderont pendant la durée de l'accord-cadre régional le dossier de l'accès des publics féminins aux métiers du B.T.P selon les modalités qu'elles jugeront les plus appropriées.

Les divers événements relatifs aux métiers du BTP organisés en Basse-Normandie seront valorisés sur les sites de la CAPEB, de la FFB, de la FRTP et des SCOP et des différents partenaires. Ils feront l'objet de communiqués de presse, de comptes-rendus et d'articles.

Leur réseau régional et départemental sera informé des dispositifs mis en place par l'Etat pour développer l'égalité professionnelle : contrat pour la mixité des emplois, FGIF, label égalité, etc.

Article 4 – Formation.

Les organismes de formation initiale et continue seront invités avec le soutien de la Région Basse-Normandie, de Pôle Emploi et du réseau des Missions Locales à faciliter l'accueil, l'apprentissage des métiers, l'expérience professionnelle des jeunes filles et des femmes dans ces secteurs.

La Région et Pôle Emploi pourront mobiliser leurs dispositifs afin de faciliter l'intégration des femmes dans les métiers du bâtiment et de la construction, notamment dans le cadre de l'organisation de formations préalables à l'embauche ou d'actions d'orientation professionnelle.

Article 5 – Promouvoir les professionnelles du BTP

Des actions de sensibilisation à destination des chefs d'entreprise et de leurs conjoint-e-s seront conduites avec l'appui de l'Etat, de Pôle Emploi en partenariat avec l'animation régionale mixité des emplois et de l'égalité professionnelle. Elles auront notamment pour objet de les accompagner dans leurs démarches en faveur de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes et lors des processus de recrutement avec l'appui de l'ARACT.

Ces actions permettront de promouvoir la prise en compte de l'égalité professionnelle et salariale et de la mixité des emplois dans la gestion du personnel et dans l'articulation des temps de vie. Les actions exemplaires en la matière seront valorisées.

De même, des actions expérimentales seront initiées par le réseau régional et départemental de la CAPEB, la FFB, la FRTP et les SCOP BTP avec le soutien de l'Etat afin d'accompagner les femmes dans la création/transmission/reprise d'entreprises avec les réseaux locaux chargés de l'accompagnement des créateurs/trices d'entreprise.

Article 6 – Mobilisation des partenaires

Les signataires de l'accord-cadre régional agiront de façon concertée pour mobiliser les partenaires régionaux afin d'accompagner les femmes vers les métiers du BTP et de les encourager à la prise de responsabilités.

Article 7 – Mise en œuvre et coordination.

Les signataires de l'accord-cadre régional veilleront à la lisibilité et à la cohérence des actions mises en œuvre.

Un comité de pilotage, composé notamment des représentants du Préfet de la région Basse-Normandie, du Recteur de l'Académie, Chancelier de l'Université, du Président Conseil régional, du Président de la CAPEB Basse-Normandie, du Président de la Fédération Française du Bâtiment Basse-Normandie, du Président de la FRTP, du Président de la Fédération Ouest des SCOP du BTP, de la Directrice Régionale de Pôle Emploi, du Président de l'Association Régionale des Missions Locales de Basse-Normandie se réunira chaque année pour assurer le suivi de ce présent accord.

Il accompagnera la mise en œuvre régionale de l'accord-cadre, évaluera les résultats obtenus, valorisera les expériences et formulera des orientations.

Pourra être invité tout partenaire à même d'apporter une contribution effective à l'objet de la convention.

Article 8 – Durée.

L'accord-cadre régional est conclu pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature.

Il peut être modifié à tout moment par voie d'avenant.

Il se renouvellera par tacite reconduction.

Fait à CAEN, le 8 décembre 2010, en 3 exemplaires.

Signatures

Recteur de l'Académie de Caen
Chancelier de l'Université



Catherine SARLANDIE DE LA
ROBERTIE

Préfet de la région Basse-Normandie,
Préfet du Calvados



Didier LALLEMENT

Président du Conseil régional
de Basse-Normandie



Laurent BEAUVAIS

Président de la CAPEB
Basse-Normandie



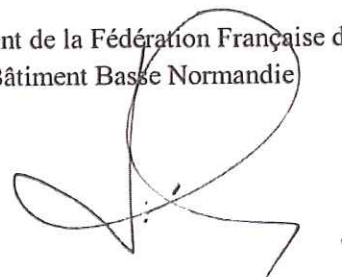
Jean-Yves BONNEMAIS

Président de la Fédération Ouest
des SCOP du BTP



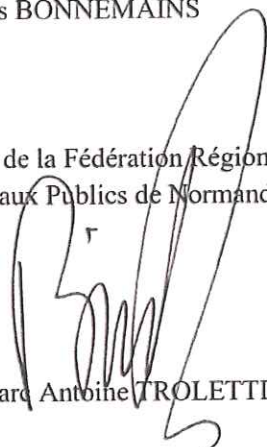
Philippe CHOQUET

Président de la Fédération Française du
Bâtiment Basse Normandie



Jean-Claude MONTAILLY

Président de la Fédération Régionale des
Travaux Publics de Normandie



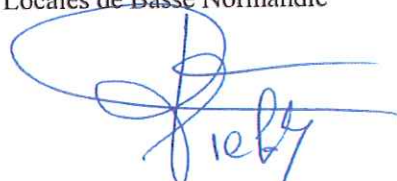
Marc Antoine TROLETTI

Directrice régionale de Pôle Emploi



Michèle LAILLER-BEAULIEU

Président de l'Association régionale des Missions
Locales de Basse Normandie



Christian PIELOT

ANNEXES

Les fiches « action »

Sommaire :

Fiche A : Diagnostic et suivi de la situation de l'emploi des femmes dans le BTP en Basse Normandie

Fiche B : Information – Orientation (DP3/DP6)

Fiche C : Promotion de l'accès des jeunes filles aux métiers du bâtiment

Fiche D : Promotion de l'accès des femmes demandeuses d'emploi aux métiers du bâtiment

Fiche E : Développement des compétences et qualités dans les entreprises

Fiche F : Information, sensibilisation, accompagnement

Fiche G : Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises par les femmes

Fiche H : Evolution de la place des femmes dans la gestion des entreprises artisanales

Fiche I : Intégration des femmes dans les métiers du bâtiment

FICHE ACTION

Diagnostic et suivi de la situation de l'emploi des femmes
dans le BTP en Basse-Normandie

RESPONSABLES DE L'ACTION :

- Observatoire du BTP Basse-Normandie,
- Partenaires sociaux du BTP (Commission Paritaire Régionale Emploi et Formation - CPREF).

PUBLICS VISES :

- Entreprises,
- Organismes de formation.

PARTENAIRES :

- Réseaux BTP

ACTION :

- Suivi de la population de femmes salariées dans le BTP par métier, fonction et qualification,
- Suivi par âge et par ancienneté,
- Rapprochement entre les données régionales et les données nationales,
- Collecte des informations concernant les rémunérations, les conditions de travail, le déroulement des carrières et plus généralement des indicateurs de suivi de l'accord national du 10 septembre 2009,
- Diffusion des ressources auprès des partenaires sociaux, des réseaux BTP en vue de déceler ou enrichir les actions visant à la qualité des emplois et des carrières des Femmes dans le BTP (évaluer, capitaliser).

CALENDRIER :

- En continu sur la durée de la convention.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre pour encourager, développer et favoriser l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Information – Orientation (DP3/DP6)

RESPONSABLES DE L'ACTION :

Préfecture de la région Basse-Normandie, Rectorat de Caen (Délégation Académique aux Enseignements Techniques (DAET), Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO) au titre de la formation initiale et continue), CAPEB, FFB, FRTP, SCOP BTP, ARACT, Pôle-Emploi, Association Régionale des Missions Locales de Basse-Normandie.

OBJECTIF :

Contribuer à l'information des jeunes filles et des familles sur les métiers du bâtiment en intégrant la mixité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

PUBLICS VISES :

Elèves, parents d'élèves, grand public.

ACTIONS :

- Participer aux « forums métiers » organisés par les lycées, les collèges et les autres établissements,
- Communiquer, diffuser des articles sur les métiers du bâtiment et leurs débouchés en coordination avec le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO),
- Contribuer à la mise en place de la Découverte Professionnelle 3 heures (DP3) et de la Découverte Professionnelle 6 heures (DP6) ou de tout autre dispositif visant à faire découvrir les métiers aux jeunes ou à les accompagner dans le choix d'un parcours de formation ou de qualification,
- Organiser des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnel-le-s,
- Faciliter l'accès des jeunes, notamment des jeunes filles à des stages au sein des entreprises de la branche (convention de stage).

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

INDICATEURS CHIFFRES :

Evolution du nombre d'élèves par sexe qui réalisent leur DP3 dans une entreprise du bâtiment (CAPEB), suivi qualitatif d'un échantillon.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Promotion de l'accès des jeunes filles aux métiers du bâtiment

RESPONSABLES DE L'ACTION :

CAPEB, Rectorat de Caen (Service Académique d'Information et d'Orientation – SAIO).

OBJECTIF :

Contribuer à sensibiliser les jeunes et les familles *via* l'animation des artisans messagers au sein des établissements scolaires,
Contribuer à une meilleure représentation des candidates de Basse Normandie au concours « conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » par un appui et une valorisation des jeunes filles.

PUBLICS VISES :

Elèves, enseignant-e-s, Conseillers d'Orientation Psychologues (COP), les jeunes filles de 3^{ème} notamment dans le cadre de l'option « découverte professionnelle ».

ACTIONS :

- Organiser des ateliers « artisans messagers » au sein des collèges de l'académie de Caen,
- Participer aux forums et aux journées portes ouvertes,
- Mettre en place une campagne d'information « conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » au sein des établissements afin d'encourager les jeunes filles à concourir et de leur apporter un appui à la constitution du dossier de candidature,
- Valoriser les candidates et les lauréates du concours lors de manifestations publiques régionales.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

INDICATEURS CHIFFRES :

Nombre d'interventions par département avec nombre de jeunes filles précisé,
Nombre d'établissements concernés par département.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

**Promotion de l'accès des femmes demandeuses d'emploi
aux métiers du bâtiment**

RESPONSABLES DE L'ACTION :

Préfecture de la région Basse-Normandie, Rectorat de Caen (Délégation Académique aux Enseignements Techniques (DAET), Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO) au titre de la formation initiale et continue), CAPEB, FFB, FRTP, SCOP BTP, ARACT, Pôle-Emploi, Association Régionale des Missions Locales de Basse-Normandie.

OBJECTIF :

Contribuer au rapprochement des demandeuses d'emploi et des entreprises du secteur du bâtiment.

PUBLICS VISES :

Demandeuses d'emploi et salariées

ACTIONS : A LA DEMANDE DES ORGANISMES DE FORMATION ET DES MISSIONS LOCALES

- Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des femmes sur les possibilités de recrutement du secteur menées par les organismes de formation du territoire et le réseau des missions locales,
- Transmettre les offres d'emploi en lien avec Pôle emploi,
- Contribuer à la mise en place d'un réseau d'entreprises d'accueil de femmes en recherche d'emploi,
- Mise à disposition d'outils par le réseau.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

INDICATEURS CHIFFRES :

Nombre d'actions de sensibilisation,

Nombre d'entreprises d'accueil mobilisées.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre pour encourager, développer et favoriser l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Développement des compétences et qualités dans les entreprises

RESPONSABLES DE L'ACTION :

CAPEB en partenariat avec l'Association NOrmande pour la Formation de l'Artisanat et des entreprises du Bâtiment et des travaux publics (ANOFAB), FFB en partenariat avec l'Institut de Formation et de Recherches du Bâtiment (IFRB).

OBJECTIF :

Développer l'accès des femmes à la formation qualifiante.

PUBLICS VISES :

- Les salariées,
- Les chefs d'entreprise,
- Les conjoint-e-s.

ACTIONS :

Sensibiliser les chefs d'entreprises et les femmes afin :

- d'encourager l'orientation et la qualification des femmes vers des postes à responsabilité,
- d'améliorer le statut des femmes dans l'entreprise,
- d'améliorer la qualité du travail : développement durable, formations qualifiantes à destination des chefs d'entreprise et des salarié-e-s, sensibilisation à l'articulation des temps de vie,
- d'encourager le développement de nouvelles formations,
- de développer les formations qualifiantes et d'encourager la reconnaissance des acquis (VAE),
- de développer les compétences pour que les femmes contribuent activement dans l'entreprise à la dynamique en faveur d'un mode de développement durable,
- de renforcer les compétences des femmes en activité ayant vocation à devenir dirigeantes.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

OBJECTIFS/INDICATEURS CHIFFRES :

Nombre d'actions de sensibilisation et de formation,
Nombre de personnes formées.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Information, sensibilisation, accompagnement

RESPONSABLES DE L'ACTION :

Préfecture de la région Basse-Normandie, Rectorat de Caen (Délégation Académique aux Enseignements Techniques (DAET), Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO) au titre de la formation initiale et continue), CAPEB, FFB, FRTP, SCOP BTP, ARACT, Pôle-Emploi, Association Régionale des Missions Locales de Basse-Normandie.

OBJECTIF :

Favoriser la prise en compte de la mixité des emplois, de l'égalité professionnelle et salariale dans les entreprises du secteur du bâtiment.

PUBLICS VISES :

- Les entreprises du secteur BTP.

ACTIONS :

- Mettre à disposition des outils de communication élaborés par le CAFOC et développés dans le cadre de l'animation régionale « Mixité des emplois égalité professionnelle et salariale » (reportages, outils de promotion, diagnostic entreprises, module FOAD, etc.),
- Mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs du secteur bâtiment sur le thème de l'égalité professionnelle et salariale,
- Accompagner les entreprises et les partenaires organisateurs de manifestation au sein du BTP.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

INDICATEURS CHIFFRES :

- Nombre de personnes sensibilisées,
- Nombre d'entreprises sensibilisées.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises par les femmes

RESPONSABLES DE L'ACTION :

CAPEB, ANOFAB.

OBJECTIF :

Favoriser la création, la reprise, ou la transmission d'entreprises par les femmes.

PUBLICS VISES :

- Les demandeuses d'emploi,
- Les salariées déjà en poste.

ACTIONS :

- Informer sur les outils existants en faveur de l'entrepreneuriat féminin : Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) etc.,
- Informer sur les réseaux existants,
- Mise à disposition de supports de documentation de la CAPEB pour diffusion au sein du réseau d'adhérents (circulaires).

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

INDICATEURS CHIFFRES :

- Nombre et pourcentage de femmes créatrices, repreneuses d'entreprises par an,
- Nombre de créatrices et de repreneuses d'entreprises bénéficiaires du FGIF.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de pilotage de l'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Evolution de la place des femmes dans la gestion des entreprises artisanales

RESPONSABLES DE L'ACTION :

CAPEB, FFB.

OBJECTIF :

Mettre à jour les compétences des femmes conjointes de chefs d'entreprises du bâtiment pour :

- leur permettre de les valoriser dans leurs propres parcours professionnels
- les faire reconnaître par la profession

PUBLICS VISES : Les femmes conjointes de chefs entreprises du secteur,
Les acteurs de la CAPEB et FFB.

ACTIONS :

- Réunion d'un groupe de femmes conjointes de chefs d'entreprise pour faire exprimer les activités prises en charge et les compétences attachées,
- Formalisation de l'état des lieux et des recommandations d'actions,
- Communication de cet état des lieux auprès des chefs d'entreprises et de leurs conjointes.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

OBJECTIFS CHIFFRES : Nombre de participantes à la démarche.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de suivi du protocole pour encourager et développer l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.

FICHE ACTION

Intégration des femmes dans les métiers du bâtiment

RESPONSABLES DE L'ACTION :

Pôle Emploi, la CAPEB et l'ARACT.

OBJECTIF : Identifier les conditions à réunir pour réussir l'intégration de femmes dans des métiers occupés habituellement par des hommes et accompagner les entreprises qui auraient décidé d'embaucher des femmes.

PUBLICS VISES : Les entreprises du secteur,
Les acteurs de la CAPEB.

ACTIONS :

- A partir d'un échantillon d'entreprises salariant des femmes depuis plusieurs années, réaliser une observation des conditions de réalisation du travail favorables à la mixité des emplois. Editer un recueil de bonnes pratiques.
- Pour des entreprises ayant pris la décision d'embaucher une femme : Préparer la phase d'intégration de la salariée en posant préalablement un diagnostic des conditions de réalisation du travail permettant d'identifier les points de vigilance, les actions à conduire et les processus à modifier pour favoriser la réussite du recrutement.

CALENDRIER DE REALISATION :

En continu sur la durée de la convention.

OBJECTIFS CHIFFRES :

- Diffusion du recueil de bonnes pratiques,
- Nombre d'entreprises accompagnées.

MODE DE SUIVI :

L'action sera suivie par le comité de suivi du protocole pour encourager et développer l'accès des femmes aux métiers du bâtiment.